

# CONSEIL MUNICIPAL PROCES VERBAL

---

Séance du Lundi 28 JUIN 2021

Nombre de conseillers :

En exercice : **15** – Présents : 10 – Votants : **10**

Le vingt-huit juin deux mil vingt et un, à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de Moncontour sous la présidence de Mme MILLORIT Anne-Gaud, Maire.

**Etaient présents** : MILLORIT Anne-Gaud, SOULABAILLE Jérôme, LANGUILLE Sophie, CAOUISSIN Azilis, TARDIVEL Mickael, VAN DAELE Karel, GAUDIN Julie, PEROT Fanny, ROUZIC Enguerrand, PEIGNE Véronique

**Absents excusés** : LEDOUIT Mickael, AUPETIT Irène, OLLIVRO Vassili, ROBILLARD Sylvie

**Absents** : DELAIRE Edouard

**Secrétaire de séance** : SOULABAILLE Jérôme

Madame le Maire annonce le quorum atteint et ouvre la séance à 20H37.

**Le procès-verbal du 10 mai est approuvé à l'unanimité.**

---

Madame la maire propose d'ajouter des points à l'ordre du jour du Conseil Municipal :

1. Investissement – Aménagement du Bureau d'Information Touristique – sollicitation subvention
2. Adhésion à l'association Terres et Bocages

**L'ordre du jour se trouve ainsi modifié :**

1. Informations communautaires
  2. Décisions prises par la maire par délégation du Conseil Municipal
  3. Organisation du Bureau Municipal
  4. Finances : décision modificative n°1
  5. Finances : renouvellement du contrat de la ligne de trésorerie
  6. Finances : Renouvellement contrat de maintenance informatique
  7. Régies : achat groupé sacs scellés LA POSTE
  8. Demande de concours financier de la Chambre des métiers et de l'artisanat
  9. Urbanisme : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
  10. Investissement : Aménagement du BIT – sollicitation subvention
  11. Adhésion à l'association Terres et Bocages
  12. Bâtiment La Poste : point d'étape du projet
  13. Affaires scolaires : orchestre à l'école
  14. Questions diverses
-

## 1. INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES

- a. Retour sur la commission Eau et Assainissement : état d'avancement des études sur les projets de :
  - i. Station épuration Moncontour-Trédaniel
  - ii. Réseaux eaux usées et pluviales de Moncontour
  - iii. Projet d'un schéma directeur réseaux assainissement à l'échelle de Lamballe Terre et Mer, prévu par la suite sur le réseau Eau potable
  - iv. Accord du Président de Lamballe Terre et Mer pour être accompagné par le service environnement pour conseils sur les réseaux de Moncontour
- b. Prochain Conseil Communautaire le 29 juin

## 2. DECISIONS PRISES PAR LA MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- Urbanisme :

Type	Nom demandeur	Nom propriétaire	Adresse terrain	Nature des travaux	Décision
CU	Maitre LE LEVIER Yann	GAUDOUX Jean Claude	7, rue Dolo	Certificat d'urbanisme d'information	05/05/2021
CU	Monsieur VAUTIER Alain	Monsieur VAUTIER Alain	7 rue de la Victoire	Certificat d'urbanisme d'information	06/05/2021
CU	Maitre LE LEVIER Yann	M.et Mme MEAUX Didier et HUMBERT Myriam	5 Le Petit Tertre	Certificat d'urbanisme d'information	11/06/2021
CU	Maitre Sandrine MARADAN	M WISHART David	10 rue de Dames	Certificat d'urbanisme d'information	21/05/2021
CU	Maitre Yann LEVIER	Mme Marie Claude SOULABAILLE	1 rue de Forges	Certificat d'urbanisme d'information	18/05/2021

Type	Nom demandeur	Nom propriétaire	Adresse terrain	Nature des travaux	Décision
CU	Maitre Yann LEVIER	M.GUILLET DE LA BROUSSE Jean	22 rue Vailet Dufreche	Certificat d'urbanisme d'information	20/05/2021
CU	Maitre Yann LEVIER	cts Pierre MOISSAN	8, Place Penthièvre	Certificat d'urbanisme d'information	28/05/2021
CU	Maitre Francois MORVAN	Madame Evelyne BOYER	9 rue Vailet Dufreche	Certificat d'urbanisme d'information	31/05/2021
CU	Maitre Yann LEVIER	M. Jean-Claude LESCAUT	11, rue de la Pompe	Certificat d'urbanisme d'information	11/06/2021
CU	Maitre Yann LEVIER	M. ROCABOIS Loic	17 rue Neuve	Certificat d'urbanisme d'information	14/06/2021
DP	Crêperie Pizzeria au Coin de Feu	Mme CAPPUCCIO Françoise	9 Place Penthièvre	Reféction de terrasse existante	03/06/2021
DP	Monsieur GAUDIN David	M. et Mme GAUDIN David	" "	Changement de la porte d'entrée en bois en couleur bleu	21/05/2021
DP	JPME- Monsieur CLEMENT Thierry	M.SAUVE Stephane	1 Bis Rue de Dolo	Installation de panneaux photovoltaïques pose au sol surface de 30m2	25/06/2021

- **Commande publique :**

- Signature d'un devis d'un montant de 4 416,61 € HT auprès de l'entreprise ATOUTBAT pour la pose d'un revêtement de sol pour la classe maternelle
- Signature d'un devis d'un montant de 4 691 € HT auprès de l'entreprise STGS pour la pose d'un regard sur réseau d'eaux pluviales rue de la vallée

### **3. DECISION MODIFICATIVE N°1**

Monsieur SOULABAILLE Jérôme, adjoint au maire en charge des finances, présente la décision modificative n°1 pour l'exercice budgétaire 2021 :

- **Equilibrer les opérations dotations aux amortissements :**

Compte 6811 – section fonctionnement : + 0,70 €

Compte 6227 – section fonctionnement : - 0,70 €

- **Travaux Ecole : changement du sol de la classe maternelle et peinture des murs**

Compte 2135 – section investissement – opération 1719 (travaux école) : + 2 000 €

Compte 2188 – section investissement – opération 1837 (box vélos) : - 2 000 €

**Pour un total global de 2 000,70 € équilibré.**

#### **Après en avoir délibéré :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, à 10 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION :

- **ADOpte** la décision modificative n°1 proposée
- **Autorise** Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

### **4. FINANCES : RENOUELEMENT DU CONTRAT DE LA LIGNE DE TRESORERIE**

Monsieur SOULABAILLE Jérôme, adjoint au maire en charge des finances informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de renouveler la ligne de trésorerie arrivant à échéance en juillet prochain. Le Crédit Agricole a remis une offre.

**Conditions :** 250 000 € indexés sur Euribor 3 mois moyenné non flooré à 0,00 % (à titre indicatif : index Euribor 3 mois moyenné du mois de mai 2021 = 0,54% soit un taux de 0,56%) + marge de 1,10% + frais de dossier : 0,25 % du montant de la ligne.

#### **Caractéristiques de la ligne :**

- Procédure débit/ crédit d'office
- Toute demande de tirage devra parvenir à J-2 jours ouvrés, pour un crédit en J.
- L'intégralité des fonds mis à disposition doit être remboursée au plus tard à la date d'échéance de la convention de la ligne de trésorerie (2 jours ouvrés avant la date d'échéance, le montant utilisé fera l'objet d'un mouvement automatique de remboursement de fonds par la procédure de débit d'office, de telle sorte que la ligne soit intégralement emboursée le jour de son échéance).

**Après en avoir délibéré :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, à 10 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION :

- **VALIDE** le renouvellement de la ligne de trésorerie à hauteur de 250 000 € auprès du Crédit Agricole aux conditions énoncées ci-dessus.

**5. FINANCES : RENOUELEMENT DU CONTRAT DE MAINTENANCE INFORMATIQUE**

Monsieur SOULABAILLE Jérôme, adjoint au maire en charge des finances rappelle aux conseillers que lors du Conseil Municipal du 15 juin 2020, le renouvellement du contrat avec la société GIGAPRO avait été voté.

Une nouvelle consultation a eu lieu pour un contrat de maintenance à hauteur de 20 heures / an.

**Devis réalisé :**

- SNO à Saint-Brandan : 1 500 € HT
- Giga Pro Trégueux : 1 216,67 € HT

**Après en avoir délibéré :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, à 10 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION :

- **VALIDE** la proposition de l'entreprise GIGAPRO pour un montant de 1 216.67 € HT
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le contrat de maintenance pour 20 heures / an

**6. REGIES : ACHAT GROUPE SACS SCelles LA POSTE**

Monsieur SOULABAILLE Jérôme, adjoint au maire en charge des finances informe le conseil municipal que depuis le 30 avril 2021, les dépôts et les retraits des espèces des régisseurs sont

effectués auprès des bureaux de poste accrédités et non plus au guichet du Centre des Finances Publiques.

Des sacs scellés de dépôt doivent être achetés auprès de fournisseurs spécifiques.

La commune de Quessoy a proposé de regrouper l'achat de ces sacs pour les communes de notre territoire. Le calcul de la répartition des sacs se fera sur la base du nombre de régies, à savoir pour notre commune : 2 régies. Le prix sera évalué en fonction du nombre de commune adhérente.

#### **Après en avoir délibéré :**

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents, à 9 voix POUR, 0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION :

- **VALIDE** l'achat groupé porté par la commune de Quessoy pour l'acquisition de sacs de dépôts
- **VALIDE** le calcul de la répartition des sacs par nombre de régies
- **AUTORISE** Madame le Maire à payer le titre qui sera réalisé par la commune de Quessoy lors de la facturation

### **7. DEMANDE DE CONCOURS FINANCIER DE LA CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT**

Monsieur SOULABAILLE Jérôme, adjoint au maire en charge des finances rappelle aux conseillers la réception d'une sollicitation financière de la part de la chambre des métiers pour la formation d'une apprentie domiciliée à Moncontour à hauteur de 100 €.

#### **Après en avoir délibéré :**

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents, à 5 voix POUR, 2 voix CONTRE, 3 ABSTENTION :

- **VALIDE** la participation de la commune pour un montant de 100 € auprès de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- **DIT** que cette dépense sera exécutée en section de fonctionnement, compte D6574

### **8. URBANISME : PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL**

Madame le maire rappelle aux conseillers que la loi du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire a prévu que l'opposition au transfert de la compétence PLU aux communautés de communes peut être exprimée par le quart des communes représentant le cinquième de la population entre le 1<sup>er</sup> octobre 2020 et le 30 juin 2021.

Il est également rappelé qu'une présentation du PLUI a eu lieu le vendredi 28 mai 2021 auprès des membres du Conseil Municipal par Mr GOUYETTE Jean-Luc (Vice-président de l'agglomération de Lamballe Terre & Mer en charge de l'habitat et de l'urbanisme)  
Madame le maire informe que l'abstention vaut accord ; ainsi, il n'est pas nécessaire de prendre une délibération si la commune est favorable au transfert de compétence.

**Après en avoir délibéré :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, à 10 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION :

- **APPROUVE** le transfert de compétence PLU à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021 à la communauté d'agglomération de Lamballe Terre et Mer

**9. INVESTISSEMENT : AMENAGEMENT DU BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE – SOLLICITATION DE SUBVENTION**

**Actualité du projet :**

Monsieur ROUZIC Enguerrand, conseiller municipal en charge du patrimoine présente en premier lieu l'avancée du projet :

- Visite de l'architecte du patrimoine réalisée, elle va prochainement transmettre un devis sur l'étude patrimoniale du bâtiment ainsi qu'une étude de structure pour la façade côté rempart
- Mercredi 30 juin, réunion avec le cabinet KLM pour la présentation du nouveau projet
- Les travaux pourront potentiellement débuter fin 2021 pour une livraison en 2023

Concernant le bâtiment situé 18 place Penthièvre, il est désormais mis à disposition des associations. Un état des lieux a été réalisé et des nouvelles serrures vont être installées afin que les locaux soient sécurisés pour chaque association et que les utilisateurs soient identifiés.

**Sollicitation de subvention :**

Madame le Maire informe les conseillers que suite à l'accord du Comité Unique de Programmation du 05/12/2021 concernant notre demande de financement dans le cadre du contrat de partenariat 2014-2020, la commune doit déposer un dossier de subvention auprès des services du Conseil Régional de Bretagne. A cet effet, il convient d'actualiser le plan de financement de l'opération.

**Il est proposé de solliciter une subvention de 31 500 € pour un montant subventionnable de 245 000 € HT selon le plan de financement ci-dessous :**

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT	TAUX
<b>Travaux</b>	<b>200 000 €</b>	<b>SUBVENTIONS</b>		
<i>01 Gros-Œuvre</i>				
<i>02 Menuiseries Extérieures</i>	95 000,00 €			
<i>03 Couverture / charpente</i>	22 000,00 €			
<i>04 Cloisons / Doublage/ Faux plafond</i>	6 000,00 €			
<i>05 Menuiseries Intérieures / plancher</i>	12 000,00 €			
<i>06 Revêtement de sol</i>	18 000,00 €			
<i>07 Peinture</i>	7 000,00 €			
<i>08 Plomberie-Sanitaires/ Chauffage / Ventilation</i>	8 000,00 €			
<i>09 Électricité</i>	15 000,00 €			
<i>10 Mobilier</i>	7 000,00 €			
<b>Maitrise d'œuvre</b>	25 000 €	Contrat de Territoire	100 000 €	40.82 %
<b>Diagnostics, études</b>	20 000 €	<b>Contrat de Partenariat FEDER LEADER</b>	<b>31 500 €</b>	<b>12.86 %</b>
		DETR 2020	40 000 €	16.33 %
		Auto-financement	73 500 €	30 %
<b>TOTAL</b>	<b>245 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>245 000 €</b>	<b>100 %</b>

**Après en avoir délibéré :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, à 10 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION :

- **VALIDE** le plan de financement actualisé
- **SOLLICITE** le financement du Conseil Régional de Bretagne dans le cadre du contrat de partenariat 2014-2020 à hauteur de 31 500 €

## **10. ADHESION A L'ASSOCIATION TERRES ET BOCAGES**

Madame le maire présente aux conseillers l'association. L'association Terres et Bocages est constituée d'agriculteurs qui partagent le goût des arbres et la volonté d'échanger, de se former et s'organiser pour qu'une culture bocagère fasse encore partie du métier agricole, en lien avec les territoires dont ils contribuent à façonner le paysage. Ainsi le collectif d'agriculteurs Terres & Bocages œuvre depuis 2008 sur le territoire pour le maintien et le renouvellement d'un bocage de qualité lié à l'activité agricole. Sa démarche est aujourd'hui reconnue dans le cadre des Groupements d'Intérêt Économique et Écologique expérimentaux – GI2E.

En parallèle de cette activité, ils proposent l'achat de copeaux de bois. La commune a travaillé l'année dernière avec l'association sur l'achat de copeaux de bois pour ses massifs. En 2021, un nouveau devis a été signé pour la fourniture de copeaux de bois (massifs et cimetière).

Il est proposé d'adhérer à cette association avec laquelle un travail régulier est mis en place. Il sera possible de réaliser un temps d'échange et de présentation de l'association lors d'un prochain conseil.

### **Après en avoir délibéré :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, à 10 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION :

- **VALIDE** l'adhésion à l'association Terres et Bocages pour l'année 2021/2022 pour un montant de 40 €
- **CHARGE** Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération

## **11. BATIMENT LA POSTE : POINT D'ETAPE DU PROJET**

Madame le Maire et Monsieur ROUZIC Enguerrand, conseiller en charge du patrimoine ont présenté aux conseillers l'avancée des démarches concernant le bâtiment de LA POSTE.

Un rendez-vous a eu lieu le 24 juin avec Mr ANDRIEUX Thierry, Président de Lamballe Terre et Mer et Mr LECOURT Arnaud, DGS de Lamballe-Armor et Lamballe Terre et Mer pour évoquer plusieurs points dont le déménagement de l'agence postale communale.

La possibilité d'un déménagement de l'agence postale communale place de la carrière a été validé sur le principe. Un RDV avec la poste est la prochaine étape afin de connaître les contraintes matérielles.

Concernant le bâtiment et les travaux de réhabilitation, une commission travaux va être organisée prochainement.



## **12.AFFAIRES SCOLAIRES : ORCHESTRE A L'ECOLE**

Monsieur SOULABAILLE Jérôme, adjoint au maire en charge des affaires scolaires rappelle que lors du conseil municipal du 12 avril 2021, il avait été délibéré le report de la candidature de l'école publique pour le dispositif « Orchestre à l'école » pour l'année 2022.

Depuis, de nouveaux éléments nous ont été communiqués :

- Lamballe Terre Mer nous a informé que la candidature étant effective pour 2 années, le report de la candidature sera donc pour 2 années soit l'année scolaire 2023/2024
- L'association des parents d'élève de l'école publique a proposé de prendre en charge les coûts financiers pour la première année, à savoir 6 000 €
- La mobilisation des professeurs et des parents d'élève pour participer à ce dispositif et la pertinence du projet pédagogique a entraîné un accord du bureau municipal pour la participation à ce dispositif.

Il est donc proposé de valider la candidature de l'école publique au dispositif « Orchestre à l'école » pour l'année scolaire 2021/2022.

### **Après en avoir délibéré :**

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents, à 7 voix POUR, 1 voix CONTRE, 2 ABSTENTION :

- **VALIDE** la candidature pour le dispositif « Orchestre à l'école » en prenant en compte la participation financière de l'APE à hauteur de 6 000 € pour l'année scolaire 2021/2022

## **13.QUESTIONS DIVERSES**

### **a. Point information COVID19**

Passage au 30/06 à la 3<sup>ème</sup> étape du déconfinement

### **b. Déménagement Crédit Mutuel**

La mairie a été mise en copie d'un courrier de Mme GEORGELIN auprès de la direction du Crédit Mutuel au sujet du possible départ de l'agence de Moncontour. Madame le Maire va proposer un rendez-vous avec le directeur afin d'échanger sur la situation.